



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 55 – 7 juillet 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS.....	3
Arrêté du 29 juin 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais.....	3

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....	5
Modificatif en date du 2 juillet 2015 à la décision portant subdélégation de signature aux personnes placées l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du PdC, en matière d'ordonnancement secondaire.....	5
Modificatif en date du 2 juillet 2015 à la décision portant subdélégation de signature aux personnes placées l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du PdC, au titre du pouvoir adjudicateur.....	5

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.....	6
Désignation en date du 4 juin 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Beuvry.....	6
Désignation en date du 4 juin 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Noeux les Mines.....	9
Désignation en date du 21 mai 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Lillers.....	11
Désignation en date du 22 juin 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Sains en Gohelle.....	13
Désignation en date du 29 juin 2015 des membres du conseil citoyen des villes de Bruay la Buisnière et Divion.....	15
Désignation en date du 30 juin 2015 des membres du conseil citoyen des villes de Bruay la Buisnière et Haillicourt.....	17
Désignation en date du 29 juin 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Bruay la Buisnière.....	19

- Arrêté du 29 juin 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais

Arrêté relatif à la désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2015 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais :

- M. SZARZYNSKI Serge, directeur départemental, président ;
- Mme PETIPRE Martine, secrétaire générale.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Mme Myriam HALLARD, UNSA Fonction Publique	Mme Maryse DARRAS, UNSA Fonction Publique
M. Michel LETIENNE, UNSA Fonction Publique	Mme Marylin PINAT, UNSA Fonction Publique
M. Fabrice NOURTIER, UNSA Fonction Publique	Mme Elisabeth QUEVA, UNSA Fonction Publique
Mme Béatrice DUQUESNOY, FO	Mme Carole QUATRELIVRE, FO

Article 3

L'arrêté du 24 mars 2014 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais est abrogé.

Fait à Arras, le 29 juin 2015

Pour la Préfète du Pas-de-Calais,
Pour le Directeur Départemental,
La Directrice Départementale Adjointe



Laurence LECOUSTRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

Secrétariat général

- Modificatif en date du 2 juillet 2015 à la décision portant subdélégation de signature aux personnes placées l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du PdC, en matière d'ordonnancement secondaire

Article 1er :

L'article 1-3 de la décision de subdélégation de signature du 16 février 2015 modifiée portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, sont modifiés comme suit :

Programme	Service	Déléataire
0135	Service Urbanisme	Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Perrine MALLET

Article 2 :

Les subdélégations de signature accordées à Mme Anne-Lorraine LATRAYE et à M. Nicolas SEGARD sont supprimées.

Article 3 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Matthieu DEWAS

-
- Modificatif en date du 2 juillet 2015 à la décision portant subdélégation de signature aux personnes placées l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du PdC, au titre du pouvoir adjudicateur

Article 1er :

L'article 2 de la décision de subdélégation de signature du 16 février 2015 modifiée portant subdélégation de signature en matière de signature au nom du pouvoir adjudicateur est modifié comme suit :

Programme	Service	Nom du chef de service	Montant unitaire maximum hors taxes
0135	Service Urbanisme	Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Perrine MALLET	20 000 €

Article 2 :

Les subdélégations de signature accordées à Mme Anne-Lorraine LATRAYE et à M. Nicolas SEGARD sont supprimées.

Article 3 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Matthieu DEWAS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

- Désignation en date du 4 juin 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Beuvry

ARRETE

Portant validation du conseil citoyen de la ville de Beuvry (quartier prioritaire de la Renaissance - Z0662)

Madame la PREFETE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Beuvry auprès de madame la Préfète , le 04/06/2015.

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

* collège des habitants : 6 représentants titulaires et 4 suppléants

Membres titulaires volontaires :

◆ liste

- Mme DAVER Anne-Marie 30 rue Volta 62660 Beuvry
- Mme DONDAINE Christelle 6 Résidence Delacroix 62660 Beuvry
- Mme PAGLIA Emmanuelle 165 rue du Ballon 62660 Beuvry
- M AERNOUTS Grégory 2 Route de Lens, apt 27, Résidence Renoir 62660Beuvry
- M CLEMENT Serge 36 rue Volta 62660 Beuvry
- M DELLA-RICCA Rémi Apt 14 Résidence Cézanne, rue Baudelaire 62660Beuvry
- M DEROITE Didier 5 rue de Lens Apt 16 résidence Utrillo 62660Beuvry
- M GEURTJENS Christophe 155 rue du Ballon 62660 Beuvry
- M MONSEUR Jean-Claude 122 route de Lille 62660 Beuvry
- M REGNIEZ Alain 38 rue Volta 62660 Beuvry

Membres titulaires tirés au sort : 6

◆ liste

- Mme DONDAINE Christelle
- Mme DAVER Anne-Marie
- Mme PAGLIA Emmanuelle
- M AERNOUTS Grégory
- M REGNIEZ Alain
- M DEROITE Didier

Membres suppléants :

◆ liste

- M DELLA-RICCA Rémi
- M MONSEUR Jean-Claude
- M GEURTJENS Christophe
- M CLEMENT Serge

* collège des acteurs locaux : 4 représentants titulaires et 4 suppléants

Membres titulaires volontaires :

◆ liste

- | | |
|--------------------------|---|
| • Mme BODELET Christiane | 19 rue Ronsard 62660 Beuvry |
| • Mme BOUCHER Monique | 28 rue Mozart 62660 Beuvry |
| • Mme HEMERY Floriane | 4 route de Lens Batiment Delacroix 62660 Beuvry |
| • Mme MACKÉ Michaële | 4 rue Mozart 62660 Beuvry |
| • Mme QUEVA Valérie | 6 rue Edouard Vaillant 62660 Beuvry |
| • M DUQUESNE Guy | 48 rue Volta 62660 Beuvry |
| • M GOOSSENS Eric | 63 rue de l'estracelle 62660 Beuvry |
| • M VOISIEUX Dominique | 2335 rue Lucien Trinel 62660 Beuvry |

Membres titulaires tirés au sort : 4

◆ liste

- | | |
|----------------------|---|
| • Mme MACKÉ Michaële | Association Odeum |
| • Mme QUEVA Valérie | Commerçante |
| • M GOOSSENS Eric | Association Union Sportive Beuvrygeoise |
| • M DUQUESNE Guy | Association des médaillés du travail |

Membres suppléants :

◆ liste

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| • Mme BOUCHER Monique | Association Léo LagrMange, FPH |
| • Mme HEMERY Floriane | Pas de Calais Habitat |
| • Mme BODELET Christiane | Association Secours Catholique |
| • M VOISIEUX Dominique | Association Les Albrans |

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

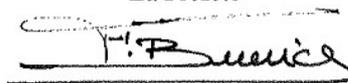
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beuvry, le 04/06/2015

La Préfète



Fabienne BUCCIO

-
- Désignation en date du 4 juin 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Noeux les Mines

ARRETE

Portant validation du Conseil Citoyen de la ville de Noeux-Les-Mines (quartier prioritaire TERRE NEUVE) - Z0670

Madame la PREFETE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par Monsieur le Maire de Noeux-Les-Mines auprès de madame la Préfète, le 04/06/2015.

ARRETE

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen :

Candidats au titre du collège des Habitants : 6 représentants titulaires et 5 suppléants :

- Mme Brigitte CASAPPA 40, Rue de Grenay – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Nathalie BUCHET 120, Rue Moussy – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Sandrine CHENEUBLE 29, Rue de Vermelles – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Annabelle MIELCZAREK 78, Rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Karine LAGACHE 15, Rue de la Pierre au Puits – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Maurine PETIPREZ 78, Rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Daniel REGNIER 16, Rue d'Arras – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Jean-Claude KEMPCZYNSKI 107, Rue Moussy – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Michel DONFUT 64, Rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Alain DUTY 9, Rue du Muguet – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Alain DISTINGUIN 46, Rue de Bully – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Jean-Claude POUILLY 2, Rue de Lens – 62290 NOEUX LES MINES

Candidats titulaires issus du tirage au sort :

- Mme Brigitte CASAPPA 40, Rue de Grenay – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Nathalie BUCHET 120, Rue Moussy – 62290 NOEUX LES MINES
- Mme Annabelle MIELCZAREK 78, Rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Daniel REGNIER 16, Rue d'Arras – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Jean-Claude KEMPCZYNSKI 107, Rue Moussy – 62290 NOEUX LES MINES
- M. Michel DONFUT 64, Rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES

Membres suppléants : 5

- Mme Karine LAGACHE
- Mme Maurine PETIPREZ
- M. Alain DUTY
- M. Alain DISTINGUIN
- M. Jean-Claude POUILLY

Candidats au titre du collège des Acteurs Locaux : 4 représentants titulaires et 2 suppléants :

- Mme Martine MOULIN 129, Rue Jean Jaurès – NOEUX LES MINES
- Mme Gwendoline DAVELU 421, Route Nationale – NOEUX LES MINES
- Melle Capucine MACHUT 21, Boulevard Douphy – NOEUX LES MINES
- Mme Sylvie CLAUSEN 421, Route Nationale – NOEUX LES MINES
- M. Jean-Claude BRONCQUART Avenue Guillon – NOEUX LES MINES
- M. Romain GAYOT Espace Camus – Rue Camus – NOEUX

Candidats titulaires issus du tirage au sort :

- Mme Martine MOULIN Fonds de Participation des Habitants
- Mme Gwendoline DAVELU La Chance aux Enfants
- M. Jean-Claude BRONCQUART U.S. Noeux
- M. Romain GAYOT Secours Populaire

Membres suppléants : 2

- Melle Capucine MACHUT La Jeunesse Noequoise
- Mme Sylvie CLAUSEN Noeux Environnement

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

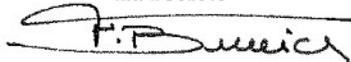
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noeux-Les-Mines, le 04/06/2015

La Préfète



Fabienne BUCCIO

- Désignation en date du 21 mai 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Lillers

ARRÊTÉ

Portant validation du Conseil Citoyen de la ville de Lillers (quartier prioritaire de Ville-Centre QP N° Z0709)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU l'avis de la collectivité rendue le 21 mai 2015 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Lillers auprès de Madame la Préfète, le 20 mai 2015,

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

* collègue des habitants

Membres titulaires volontaires : 12

- | | |
|----------------------|---|
| - CORRIETTE Pierre | 31 rue du Rempart Appt 2 62190 Lillers |
| - LAMIAUX Catherine | 14 rue Neuve Appt 2 62190 Lillers |
| - LAURENCE Guillaume | 84 rue d'Ham 62190 Lillers |
| - DULONGCOURTY Sjera | 17 rue du Chapitre 62190 Lillers |
| - PERES Annie | 54 rue d'Ham 62190 Lillers |
| - VIN Jean-Luc | 27 rue de Verdun 62190 LILLERS |
| - DAMRY Christine | 74 rue d'Ham 62190 Lillers |
| - LARTISIEN Rudy | Rés les Sycomores 62190 Lillers |
| - DHAISNE Francine | 14 rue Delattre de Tassigny 62190 Lillers |
| - GARNEZ Martine | 52 rue Delattre de Tassigny 62190 Lillers |
| - DUHAYON Caroline | 2 rue Angela Davis 62190 Lillers |
| - GONET René | 37 rue des Martyrs 62190 Lillers |

Membres titulaires tirés au sort :

- | | |
|-----------------------|--|
| - DHAISNE Marie-Paule | 182 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers |
| - FONSON Jeannine | 29 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers |
| - BENOIT Léon | 73 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers |
| - TAFFIN Patrick | Résidence Salvador Allende BAT D – Apt 4 62190 Lillers |
| - DANIEL Isbergues | 20 rue Philomèle 62190 Lillers |
| - BEYER Christelle | 27 rue de Relingue 62190 Lillers |

- ANDREJEWSKI David 73 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers
- DEVRIEZE Jean-Marie 65 rue de Saint Venant 62190 Lillers
- WEPPE Audrey 55 rue du Maréchal Delattre de Tassigny 62190 Lillers
- SELLEZ Sophie 28 rue Philomèle 62190 Lillers
- DALLERY Mathieu 81 rue d'Ham 62190 Lillers
- DENNIN Mathieu 14 rue d'Ham 62190 Lillers
- CODRON Laura 102 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers
- MORIEUX Elodie 75 rue de Saint Venant 62190 Lillers
- TRINEL Dylan 25 rue de la Dondaine 62190 Lillers
- VIN Lancelot 27 rue de Verdun 62190 Lillers
- BOTCAZOU Morgane 52 résidence des Sycomores Bat G. 62190 Lillers
- DAVIGNY Morgane 19 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers
- VALETTE Antoine 52 rue du Faubourg d'Aval 62190 Lillers
- CADET Alexis 26 rue d'Ham 62190 Lillers
- HERMANT Renault David 25 rue des Remparts 62190 Lillers

* collège des acteurs locaux : représentants titulaires

- DEMANDRILLE Philippe 124A rue Adolphe Dekeyser 62190 Lillers
- HOUSNI Mostapha 45 rue de Verdun 62190 Lillers
- MARIEN Guy 2241 rue d'Aire Saint Venant
- CAPPE Béatrice 88 rue d'Ham 62190 Lillers
- DELSERT Rémi 18 rue du Puits Aire Sur La Lys
- GALLET Sébastien 35 rue des promenades 62190 Lillers
- DEWAGUE Antoine 119 rue de Verdun 62190 Lillers
- FRUCHART Thomas 96 rue d'Ham 62190 Lillers
- LAVERSIN Vincent 19 place d'armes Aire Sur La Lys
- MOGNETTI François 112 place du Château 62190 Lillers
- DELASSUS Leslie 57 rue d'Hurionville 62190 Lillers
- PAILLEUX Franck 32 rue Laignel 62190 Lillers
- QUILLET Claude 103 rue de Saint Venant 62190 Lillers
- QUEVA Pierre 38 rue de Verdun 62190 Lillers
- DILLY Vincent 109 rue de Busnettes 62190 Lillers
- DELSERT Kathy 25 résidence du Moulin Rouge

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen.

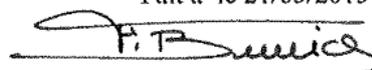
Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture Xavier CZERWINSKI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le 21/05/2015



La Préfète Fabienne BUCCIO

ARRÊTÉ

Portant validation du Conseil Citoyen de la ville de Sains-en-Gohelle (quartier prioritaire de la Cité 10 - N ° 062032)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Sains-en-Gohelle auprès de Madame la Préfète, le 22 juin 2015

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

• Collège des habitants : 6 représentants

- | | |
|-----------------------------|---|
| – M. DELSART Roland | 30 rue de Toulon 62114 Sains-en-Gohelle |
| – Mme DE MUYNCKE Frédérique | 12 rue de Pau 62114 Sains-en-Gohelle |
| – Mme DESMAZIERES Amandine | 25 bd du Général de Gaulle 62114 Sains-en-Gohelle |
| – M. DIETTE Mickaël | 30 rue d'Avignon 62114 Sains-en-Gohelle |
| – Mme JOUY Aurélie | 5/37 place de la mairie 62114 Sains-en-Gohelle |
| – M. VANDENABEELE Johan | 38 rue de Marseille 62114 Sains-en-Gohelle |

• Collège des acteurs locaux : 6 représentants

- | | |
|--------------------------|---|
| – Mme CARON Jacqueline | 742 rue Lamartine 62114 Sains-en-Gohelle
(AEAE Bibliothèque) |
| – Mme DEBONNE Bernadette | 18 rue de Bayonne 62114 Sains-en-Gohelle
(La Plume d'Acier) |
| – Mme DUCATEZ Andréa | 22 rue de Paris 62172 Bouvigny Boyeffles
(Club Histoire) |

-
- Désignation en date du 29 juin 2015 des membres du conseil citoyen des villes de Bruay la Buissière et Divion

ARRÊTÉ

Portant validation du Conseil Citoyen des villes de Bruay-la-Buissière et Divion (quartier prioritaire « Coteau du Stade Parc- Cité 34 - QP N°Z0665)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Bruay-la-Buissière et le Maire de Divion auprès de Madame la Préfète du Pas-de-Calais le 25 Juin 2015,

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

*** collège des habitants : 10 représentants titulaires et 1 suppléante**

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 10

- Madame BEGUIN Maryline, 6 rue cité Pasteur à Bruay-la-Buissière
- Madame DIEVAL Henriette, 262 rue Vincent Auriol à Bruay-la-Buissière
- Madame GAQUERRE Caroline, 521 rue Vincent Auriol à Bruay-la-Buissière
- Madame GUISGAND Corinne, 33 rue des Frères de Lima à Divion
- Madame DAVAINÉ Marion, 55 rue du Nouveau Fort à Divion
- Monsieur VERDIN Philippe, 4 résidence Pierre et Marie Curie, porte 22, à Bruay-la-Buissière
- Monsieur PARENTY Franck, 295 rue Roger Salengro à Bruay-la-Buissière
- Monsieur DUPLOUICH Pierre-Jean, 5 résidence Pierre et Marie Curie à Bruay-la-Buissière
- Monsieur DEGUINE Jean-Luc, 185 rue Vincent Auriol à Bruay-la-Buissière
- Monsieur GAQUERRE Yves, 179 rue Vincent Auriol à Bruay-la-Buissière

Membre suppléante volontaire : 1

- Madame BRAYELLE Josiane, 369 rue Roger Salengro à Bruay-la-Buissière

* collège des acteurs locaux : 6 représentants titulaires et 1 suppléant

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 6

- Monsieur JAUBERT Daniel, pour l'association renouveau du Stade Parc à Bruay-la-Buissière
- Monsieur HEBDA Maxime, pour le supermarché « Intermarché » à Bruay-la-Buissière
- Monsieur TOURSEL Christian, pour l'U.S.O.B.L Athlétisme à Bruay-la-Buissière
- Monsieur SIERADSKI, pour l'U.S.O.B.L Musculation à Bruay-la-Buissière
- Monsieur DECROIX Jérémy, pour l'association Active Life 34 à Divion
- Madame STURN Marjorie, représentante des parents d'élèves à Divion

Membre suppléant volontaire : 1

- Monsieur CARRE Vincent, directeur de l'école Pasteur, pour l'USEP à Bruay-la-Buissière

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le Conseil Citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

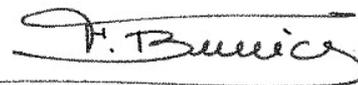
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du Conseil Citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras le 29 Juin 2015

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

-
- Désignation en date du 30 juin 2015 des membres du conseil citoyen des villes de Bruay la Buissière et Haillicourt

ARRÊTÉ

Portant validation du Conseil Citoyen des villes de Bruay-la-Buissière et Haillicourt (quartier prioritaire « le Centre » - QP N°Z0663-C34)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Bruay-la-Buissière et le Maire de Haillicourt auprès de Madame la Préfète du Pas-de-Calais le 26 Juin 2015,

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

* collège des habitants : 13 représentants titulaires et 0 suppléant

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 13

- Madame SNIGOCKI Marie, 32 rue de Paris à Bruay-la-Buissière
- Madame BRISSE Vicky, résidence La Biette, appt 9, résidence Artois, à Bruay-la-Buissière
- Madame DIEVAL Rachelle, résidence Alsace, rue de l'Europe à Bruay-la-Buissière
- Madame KITCZAK Charlotte, 211 rue Jules Guesde à Bruay-la-Buissière
- Madame KALKA Martine, 321 rue Henri Cadot à Bruay-la-Buissière
- Madame ROBERT Isabelle, 129 rue Henri Cadot à Bruay-la-Buissière
- Madame SENALAR Annick, 12 rue des Tulipes, à Haillicourt
- Monsieur DENIS Mickael, 73 rue du Cap Vert à Bruay-la-Buissière
- Monsieur GALLAND André, 84 rue de Dakar à Bruay-la-Buissière
- Monsieur BRISSE Guy, résidence La Biette, appt 9, résidence Artois à Bruay-la-Buissière
- Monsieur PESIN Jean-Claude, appt 1, 88 rue de la République à Bruay-la-Buissière
- Monsieur D'AMBROZIO Florenzo, 1 résidence Alsace, rue de l'Europe à Bruay-la-Buissière
- Monsieur SAUVAGE Jean-Michel, 5 rue de Dakar à Bruay-la-Buissière

Membre suppléante volontaire : 0

* collège des acteurs locaux : 6 représentants titulaires et 2 suppléants

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 6

- Madame Christine BOULANGER, 23 résidence Artois, le Surgeon, commerçante
- Monsieur DUSSART Bernard, pour le comité des fêtes de la gare
- Monsieur MARLIERE Marc, pour les « Restos du Cœur »
- Monsieur PERON Sébastien, pour le comité des fêtes du Nouveau Monde
- Monsieur Christian SAINDREDAN, 113 rue Henri Cadot, commerçant
- Monsieur DEAL Michel, pour l'Union des sociétés musicales
- Madame DEGRAEVE Christine, pour l'association « les amis du livre » à Haillicourt

Membres suppléants volontaires : 2

- Monsieur ABDOUN Tarich, 304 rue Henri Cadot, commerçant
- Monsieur DEVRIEZE Jean-Marie, pour l'association « les jardins de l'espoir »

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le Conseil Citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du Conseil Citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

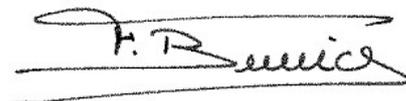
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du Conseil Citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras le 30 Juin 2015

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

ARRÊTÉ

Portant validation du Conseil Citoyen de la ville de Bruay-la-Buissière (quartier prioritaire « Terrasses Basly » - QP N °Z0664)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Bruay-la-Buissière auprès de Madame la Préfète du Pas-de-Calais le 25 Juin 2015,

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

* collège des habitants : 6 représentants titulaires et 1 suppléant

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 6

- Madame DAUCHY née DEGARDIN Nathalie, 12 rue de Boulogne à Bruay-la-Buissière
- Madame BOULARD Mélanie, 18 rue de Boulogne à Bruay-la-Buissière
- Madame REYMANN Sandrine, 28 rue de Calais à Bruay-la-Buissière
- Monsieur DAUCHY Henri, 12 rue de Boulogne à Bruay-la-Buissière
- Monsieur BRINGUEZ Pascal, 68 rue de Miliana à Bruay-la-Buissière
- Monsieur BEDU Jean-Pierre, 135 rue de Constantine à Bruay-la-Buissière

Membre suppléant volontaire : 1

- Monsieur LEJOSNE Patrick, 1139 rue Emile Basly à Bruay-la-Buissière

* collège des acteurs locaux : 4 représentants titulaires

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 4

- Madame PICOT Alfréda, pour le comité de quartier des Terrasses
- Madame MARZAL Hélène, directrice de l'école Félix Faure, pour l'USEP
- Monsieur REMOLEUX Sylvain, directeur de l'école Basly pour l'USEP
- Monsieur BOULARD David, pour le comité des fêtes des Terrasses

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le Conseil Citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

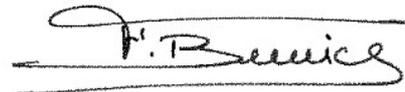
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du Conseil Citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras le 29 Juin 2015

La Préfète,



Fabienne BUCCIO